



**CONSEIL de COMMUNAUTE
16 MARS 2017**

Date de la convocation : 9 mars 2017

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MAILLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs :

HUGONNET Franck, BAILLY Thierry, BAILLY Hervé, GAILLARD Michel, REVOL Hervé, GRILLET Dominique, MOREL Alain, SERRETTE Paul, GIRARDOT Bernard, NEVEUX Marie-Pierre, CLOSCAVET Marie-Claire, LINK Philippe, RENAUX Marie-Louise, BARIOD Denis, VIDEIRA Christelle, MAILLARD Jean-Claude, COURBET Claude, BANDERIER Laurent, RAMBOZ Jacques, ROUX Nathalie, ZEITLER Isabelle, MONNIER Roger, PERRON Sylviane, LENFANT Dominique, VALLET Martial, CHAMOUTON Claude, LAGARDE Jean-Noël, LAGARDE Marie-Pierre, MARESCHAL Louis-Pierre, HEIMLICH Aline, BERREZ Serge, JOURDANT Michel REGAZZONI Hervé, DEPARIS-VINCENT Christelle, LACOMBE Marie, MAGREAULT D'ATTOMA Laurent, BUISSON Daniel, VUITTENEZ Patrick, MILLET Alain, BARIOD Maurice, MILLET Jacqueline, DUMONT-GIRARD Philippe, CHAMOUTON Philippe, GUYENET Sandrine, PRELY Fabrice, DUFOUR Christiane.

Membres absents : Mesdames et Messieurs :

PENSOTTI Jean, BOUILLIER Jean-Charles, BELLAT Stéphane, BAUD Pascal, LACOMBE Jeanine, CATILAZ Christophe, PANSERI Alain, DAUDEY Yves, DESCOTES Laurence, DETHE Xavier, MOREL BAILLY Hélène, CHANCENOT Florence, FELIX Marie-Paule, SARRAND Françoise, HUMBERT Henri, CERRUTI Bruno, CABUT Danielle, VERJUS Frédéric, CARPENTIER Patrick, SIEWORECK Danouschka, ETIENNEY François, SASSARD Rémi, BANDERIER Bruno, BANDERIER Sébastien.

Le personnel de la Communauté de Communes est présent ainsi que Madame Françoise VESPA, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Jura.

Invités excusés : Gérard BAILLY, Sénateur.

Secrétaire de séance : Martial VALLET.

* * * * *

APPROBATION DU DERNIER COMPTE- RENDU

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 9 février 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
2. Choix des orientations budgétaires 2017
3. Convention d'entretien des sentiers de randonnée et de leur balisage inscrits au Plan Départemental de Promenade et Randonnée (PDIPR) année 2017
4. Délégation du Droit de Prémption - Complément
5. Questions diverses

1. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au changement du régime fiscal de la Communauté de Communes au 1^{er} Janvier 2017, passant de la Fiscalité Professionnelle Additionnelle à la Fiscalité Professionnelle Unique régie par les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, obligation est faite de mettre en place une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), qui se substituera aux commissions communales, en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Cette commission est composée du Président de la Communauté de Communes, d'un vice-président suppléant et de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur du Pôle Fiscal à la Direction Générale des Finances Publiques, sur une liste double. Il est à noter qu'un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de l'EPCI et être inscrits à l'un des rôles d'imposition de l'EPCI.

Délibération : Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de nommer

- 20 membres titulaires désignés parmi les membres élus de la CLECT par tirage au sort,
- 10 membres suppléants qui seront désignés parmi les 10 membres titulaires non tirés au sort au sein de la CLECT,
- 10 membres suppléants désignés parmi les membres du Conseil,

DIT que le Président de droit commun de cette commission est le Président de la Communauté de Communes du Pays des Lacs et qu'un Vice-Président sera élu.

2. CHOIX DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Présentation par M. le Président de la Communauté de Communes d'un rapport moral

⇒ Projection et commentaires par les services des documents budgétaires et des différents graphiques présentant la situation au regard des dotations et de l'endettement, des produits et des charges.

En conclusion de cette présentation, et pour ouvrir le débat, le Président appelle les délégués à s'interroger

- « 1/ Il faut qu'on s'interroge pour encore mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- 2/ Il faut qu'on s'interroge sur le gel éventuel des investissements.
- 3/ Il faut qu'on s'interroge sur une gestion stratégique des ressources humaines.
- 4/ Il faut qu'on s'interroge sur les réels besoins de notre territoire.
- 5/ Il faut qu'on s'interroge sur les taxes de séjour.
- 6/ Il faut qu'on s'interroge sur la suppression des subventions.
- 7/ Il faut qu'on s'interroge sur une nouvelle augmentation de la fiscalité, avec quel pourcentage »

Débat

Marie Lacombe demande s'il est possible de recevoir les documents de travail avant la séance du Conseil.

Franck Pacoud précise que les derniers supports de présentation ont été terminés ce jour et qu'il était matériellement impossible aux services de transmettre les éléments relatifs au choix des orientations budgétaires plus tôt.

Il indique également que la présentation projetée en séance a été volontairement synthétisée à la demande du Bureau et de la Commission des Finances afin de permettre une meilleure compréhension des tableaux financiers.

Franck Pacoud ajoute que pour le vote du budget qui interviendra lors du Conseil du 6 avril, les documents de travail seront adressés à l'ensemble des délégués la semaine précédant la séance

Concernant le choix des orientations budgétaires, le Bureau s'est prononcé en faveur d'une hausse de la fiscalité de 40 % pour l'année 2017.

Thierry Bailly souhaite qu'une colonne concernant les chiffres du réalisé soit ajoutée au tableau.

Suite à une question de Laurent Magréault d'Attoma concernant la prise de compétence eau et assainissement, Françoise Vespa remarque qu'aujourd'hui, les collectivités répartissent la charge financière des projets sur l'ensemble des communes concernées par le projet en cours.

Certains délégués réagissent fortement à la proposition d'augmenter la fiscalité.

Marie Pierre Lagarde précise que de nombreux ménages parviennent difficilement à boucler leurs fins de mois sur le territoire et sont « étranglés » par les impôts.

Aline Heimlich demande s'il ne serait pas possible de se dédouaner de toutes les études induites par les nombreux projets portés par la Communauté de Communes du Pays des Lacs. Franck Pacoud répond qu'aujourd'hui, dans la très grande majorité des cas, la réalisation de ces études conditionne l'obtention des subventions des différents partenaires.

Interpellé sur le coût de gestion du site des Cascades, Franck Pacoud suggère de s'interroger sur l'échelle à laquelle un patrimoine d'une telle envergure devrait être géré et précise que la démarche « Opération Grand Site » dans laquelle la Communauté de Communes s'est engagée vise justement à tendre vers une dimension nationale.

Suite à une question relative aux attributions de subventions du Conseil Départemental du Jura, Françoise Vespa explique que les seuls investissements qui seront réalisés en 2017 correspondent au déploiement du haut débit.

Le Département dispose d'une enveloppe fixe pour toutes les communes du Jura concernant le déploiement du haut débit et ne sera pas en mesure de financer la fibre pour l'ensemble des habitants du territoire. Les secteurs qui ne seront pas couverts par la fibre bénéficieront du dispositif de montée en débit.

Plus généralement, Madame Vespa précise qu'avec toutes les compétences qui vont être transférées aux communautés de communes, les fusions seront nécessaires dans les années à venir afin de permettre aux collectivités d'avoir les reins solides au niveau financier.

Une des solutions qui pourrait être envisagée pour éviter la hausse de la fiscalité serait de systématiser les demandes de fonds de concours aux communes lorsqu'elles sont directement concernées par des projets de la Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Christiane Dufour remarque sur ce point que les communes ne pourront pas toujours payer.

Christelle Videira déplore le manque de solutions proposées par le Bureau pour permettre de combler le déficit annoncé de 400 000 €. Elle demande que soit proposées plusieurs alternatives pour le financement des grands projets et également pour compenser le déficit d'ici le Conseil du 6 avril.

Elle regrette également que des dossiers comme le Projet de Territoire, fruit de nombreuses heures de travail des délégués soit laissés de côté.

Laurent Magréault d'Attoma interroge le Président sur les rapprochements avec les collectivités voisines en vue des fusions.

Jean-Claude Maillard informe que les élus des communautés de communes voisines ont d'ores et déjà été rencontrés et que le souhait des vice-Présidents à court terme serait de se regrouper avec Grandvallière, Jura Sud, Région d'Orgelet et Petite Montagne de manière à représenter un bassin de vie cohérent de 25 000 à 30 000 habitants. La problématique de l'appartenance de certaines d'entre elles à deux Pays et SCOT différents ne doit toutefois pas être perdue de vue.

Jacqueline Millet demande des précisions sur les bases et les taux d'imposition des communautés de communes voisines.

Sandrine Guyenet intervient sur les orientations budgétaires en rappelant que la santé financière de la Communauté de Communes du Pays des Lacs était excellente il y a quelques années du fait d'une gestion qui favorisait la recherche de subventions de manière à ce que l'habitant n'ait pas à supporter de hausse d'impôt. Aujourd'hui, la collectivité paye le prix fort pour avoir été trop bon élève.

La part de la fiscalité communale est beaucoup trop importante par rapport à la part de la fiscalité intercommunale.

Il va falloir considérablement réduire la voilure dans nombre de domaines. Que fait-on des grands projets structurants ? Que fait-on du PLUi par exemple ?

Franck PACOUD précise que la stagnation voir la baisse globale du montant de la contribution touristique des Communes reversée à la Communauté de Communes, alliée à une augmentation depuis deux ans de la contribution au fonctionnement de l'office de Tourisme par la Communauté de Communes ne va pas dans le sens d'un équilibre du budget.

Françoise Vespa ajoute qu'à la Grandvallière, la taxe de séjour est intégralement reversée à la Communauté de Communes depuis la création de l'office de tourisme intercommunal.

Sandrine Guyenet dit que les efforts doivent être répartis. Il faut certes augmenter les impôts mais il apparait de plus en plus urgent d'harmoniser la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire.

Bernard Girardot propose d'augmenter le tarif du parking des cascades du Hérisson.

Le débat prend fin sans réelle décision quant aux orientations budgétaires prévues à l'ordre du jour.

Le Bureau est chargé de mettre à profit les prochaines semaines avant le Conseil du 6 avril pour proposer un panel de solutions visant à réduire le déficit présenté en séance.

3. CONVENTION D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE ET DE LEUR BALISAGE INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR) ANNEE 2017

VU la convention de partenariat signée le 13 Mai 2016 entre la Communauté de Communes du Pays des Lacs et l'Association Pichevel représentée par son président Monsieur Jean-Charles Giroud, convention ayant pour objet l'entretien des sentiers de randonnée et de leur balisage inscrits au Plan Départemental de Promenade et Randonnée (PDIPR),

VU le projet de convention réactualisé afin de prendre en compte les impératifs de terrain (nouveaux sentiers, hausse des kilomètres de balisage, balisage VTT, etc.),

Délibération : Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de rompre la dite convention,

AUTORISE le Président à signer la nouvelle convention réadaptée entre la Communauté de Communes du Pays des Lacs et l'association Pichevel.

4. DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPLEMENT

VU la délibération n° 170203 du 9 Février 2017 décidant de donner délégation aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Lacs dotées d'un document d'urbanisme approuvé et validé au jour du transfert de la compétence « PLUi » (soit un PLU ou une Carte Communale) à la Communauté de Communes, pour exercer le droit de Préemption Urbain sur leur territoire communal, en vue de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal, et décidant de conserver le droit de préemption urbain lié aux projets relatifs aux activités économiques,

VU le courrier de Monsieur le Préfet du Jura en date du 7 mars 2017 invitant le Conseil Communautaire à prendre une nouvelle délibération précisant les communes couvertes par un PLU ou une carte communale, excluant les communes couvertes par un POS, ces derniers n'étant plus en vigueur au 31 Décembre 2015,

Délibération : Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPORTE à la délibération 170203 du 9 Février 2017 ayant pour objet la délégation du DPU, le complément ci-dessous :

- Liste des communes couvertes par un Plan d'Occupation des Sols :
 - Commune de Clairvaux-Les-Lacs,
 - Commune de Pont-De-Poitte,
- Liste des communes couvertes par une Carte Communale MAIS sans DPU
 - Commune de Chatillon
 - Commune de Bonlieu

5. FONDS DE CONCOURS PROJET D'AMENAGEMENT DE LA CASCADE DU DROUVENANT ET DE MISE EN VALEUR DES RUINES DU MOULIN SUR LA COMMUNE DE LA FRASNEE

Ce point est ajourné et sera abordé lors du prochain Conseil Communautaire du 6 avril 2017.

6. QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à 00h30.